

# Proposer une initiative Smart City

Le label « Béthune Smart City » valorise toutes les actions qui entrent dans la démarche Smart City de Béthune. Pour être labellisée, une action doit répondre à certains critères.



L'initiative est labellisée si elle a été réalisée dans la philosophie "Smart city" de Béthune, c'est à dire si elle est : collaborative et/ou durable et/ou innovante. Ce label est permanent. Un dossier de labellisation peut être déposé à tout moment.

## Quels avantages à recevoir le label ?

L'attribution du label sur une action offre plusieurs avantages au porteur de projet :

- › Rejoindre un réseau de partenaires économiques, académiques, institutionnels et associatifs lancés dans la démarche
- › Profiter des expériences et idées de chacun
- › Bénéficier d'une mise en lumière de son initiative

## Quelles sont les conditions à remplir ?

- › Deux conditions à remplir pour candidater au label :
- › Cette action ou ce projet doit se concrétiser à Béthune



## Comment candidater ?

1. Je vérifie que je remplis bien les conditions de labellisation
2. Je remplis le formulaire de candidature à télécharger en ligne et je l'envoie
3. Mon dossier de candidature passe en commission de labellisation



MAIRIE DE BÉTHUNE  
Hôtel de Ville  
6 Place du 4 septembre  
62407 Béthune cedex

Centre Administratif Victor Hugo  
Rue de Schwerte  
62400 Béthune

HORAIRES :  
Hôtel de Ville  
Lun : 9h > 19h30 (plage horaire élargie)  
Mar - Ven : 9h > 12h30 - 14h > 17h

Centre Administratif Victor Hugo  
Lun - Ven : 9h > 12h30 - 14h > 17h  
Jeu : 9h > 19h30 (plage horaire élargie)

Tél. : 0321630000  
Fax :  
[mairie@ville-bethune.fr](mailto:mairie@ville-bethune.fr)

